

Les Cahiers de droit

L'oeuvre littéraire juridique de Monsieur le professeur Marie-Louis Beaulieu

Jean Goulet



Volume 9, numéro 3, septembre 1968

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004502ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004502ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Goulet, J. (1968). L'oeuvre littéraire juridique de Monsieur le professeur Marie-Louis Beaulieu. *Les Cahiers de droit*, 9(3), 341-348.
<https://doi.org/10.7202/1004502ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1968

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

**L'oeuvre littéraire juridique
de Monsieur le professeur
Marie-Louis Beaulieu**

JEAN GOULET,
D.E.S.D. (Laval), B.L.S. (U.B.C.)
Responsable du secteur Droit
à la Bibliothèque Générale,
Université Laval.

L'œuvre littéraire juridique de Monsieur le professeur Marie-Louis Beaulieu

Nous présentons aujourd'hui, en hommage au maître qui nous a enseigné lorsque nous avons complété nos études en droit, une bibliographie des principales œuvres juridiques de monsieur le professeur Marie-Louis Beaulieu.

Le bilan de la carrière littéraire de M. Beaulieu est assez impressionnant. En plus d'avoir taquiné la muse¹ alors qu'il était un peu plus jeune, l'auteur a publié trois ouvrages juridiques et quelque soixante-quinze articles de revue dont le lecteur trouvera la liste ci-après.

Si imposante que puisse paraître cette compilation, elle ne rend pas toutefois entièrement justice à celui qui a peut-être fait le plus pour amener ses collègues praticiens du droit à une participation active au développement de ce monde mal exploré, et parfois un peu rebutant, qu'on appelle trop pompeusement celui de la culture juridique. L'impact le plus important qu'ait connu l'activité littéraire de M. Beaulieu, réside probablement avec encore plus d'actualité dans sa participation à l'édition des œuvres d'autrui par la contribution qu'il a apportée à la mise sur pied de revues et de publications à caractère académique, que nous retrouvons encore aujourd'hui avec plaisir et profit sur les rayons de nos bibliothèques.

Dans les cadres de son action au sein du mouvement social québécois, exercé surtout au début des années '40, il devint aussi l'un des premiers collaborateurs aux revues *Service social et Relations industrielles*, dont la qualité en forme et en teneur n'a cessé de s'accroître depuis.

¹ Monsieur le professeur Beaulieu est l'auteur de plusieurs courts poèmes publiés dès octobre 1920 au journal étudiant *Le Béret*. On lui doit aussi un autre poème, « Le vieux pin », et la narration d'une veillée d'hiver à la campagne, datée de décembre 1916, alors que son auteur était étudiant en classe des Belles-Lettres au collège de Lévis; ces deux œuvres nous sont rapportées dans l'ouvrage *Compositions littéraires*, Québec, Imprimerie Laflamme, 1917. Toutes les œuvres littéraires écrites par M^e Beaulieu, ainsi que plusieurs autres textes et pamphlets à caractère semi-juridique que nous n'avons pas adjoints à notre bibliographie, sont inclus à la *Bio-bibliographie de M^e Marie-Louis Beaulieu*, travail rédigé et compilé en 1957 par mademoiselle Patricia Haché, dans les cadres des travaux exigés par l'ancienne école de Bibliothéconomie de l'université Laval.

Nous remercions M^e Lucien Lortie, bibliothécaire du Barreau de Québec, qui nous a aimablement remis une copie du travail de mademoiselle Haché.

Le monde du Droit lui doit pour sa part un tribut de reconnaissance encore plus marquée en raison de sa collaboration à la *Revue du Barreau*, et à la publication des travaux de l'*Association Henri Capitant pour la culture juridique française*. M^e Jean-Charles Bonenfant, dans un texte qui précède celui-ci, raconte et situe avec beaucoup d'exactitude le rôle essentiel qu'a joué le professeur Beaulieu dans tout le processus académique qui a valu au monde du droit québécois l'acquisition de ces deux outils de travail essentiels au chercheur et au praticien.

Ce dernier voit d'ailleurs l'exercice de sa profession rendu encore une fois plus facile grâce à M. Beaulieu, puisque dès 1926 (on se rappellera que le juriste québécois avait été admis au Barreau le 16 juillet 1923) celui-ci collabore déjà à la publication des *Rapports de Pratique*, dont on n'a pas à souligner le rôle capital pour l'avocat et la magistrature chez nous.

Trente-sept ans plus tard, le fait vaut d'être noté, M. Beaulieu, toujours jeune, se lance dans une aventure de caractère analogue, la publication de la *Revue de droit du travail*, qui occupe aussi une place assez préminente dans notre monde juridique pour qu'on puisse se passer d'en délimiter les contours.

Monsieur Beaulieu, enfin, se range parmi les fondateurs d'une revue qui, elle aussi nous l'espérons, s'est beaucoup améliorée depuis la publication de son premier numéro en 1954, c'est-à-dire celle que le lecteur nous fait présentement l'honneur de parcourir. Le lancement des *Cahiers de Droit* offre un exemple particulièrement à point de cet esprit dynamique et lucide qui a fait du fondateur des *Cahiers* le juriste accompli que notre faculté de Droit a connu.

Presque seul à l'époque, M. Beaulieu avait pressenti, il y a maintenant un peu plus de quinze ans, le devoir imparté à l'universitaire à l'égard de son collègue praticien, soit, pour le premier, d'assister le second à pratiquer un droit clair, riche, renseigné et progressif. Il avait compris que la revue juridique représente pour le professeur d'université le meilleur moyen dont celui-ci pouvait bénéficier, pour extraire le fruit de ses études de l'ombre de la spéculation, pour les porter à maturation sous les feux du droit actif. M. Beaulieu savait que l'étudiant en droit à qui l'on offrait la chance de s'exprimer, voyait s'accroître ses chances de devenir plus qu'un habile technicien du droit, et qu'on en faisait un avocat capable de réfléchir et de poser justement un problème juridique. Cette méthode serait probablement qualifiée aujourd'hui par les pédagogues de « méthode d'enseignement actif ».

Monsieur le professeur Beaulieu, durant sa carrière dans le domaine très délaissé à l'époque de l'enseignement, n'a jamais été un théoricien

pur du droit ni un spéculateur brillant. Ce fut avant tout un solide praticien, un pragmatique qui ne se contentait pas d'élucubrer autour des problèmes posés, mais qui, au contraire, abordait les situations de front et travaillait à faire rouler les mécanismes juridiques qu'il jugeait défectueux ou déficients.

Les solutions claires et précises qu'il a élaborées, on les retrouve dans l'œuvre utile de celui que nous honorons aujourd'hui. Notre lecteur en bénéficie actuellement lorsqu'il parcourt cette présente livraison des *Cahiers de Droit*. Professeurs et étudiants de la faculté de Droit à Laval empruntent maintenant les avenues qu'a ouvertes pour eux, il y a quelques années, le professeur Beaulieu.

Par l'œuvre qu'il a créée, le professeur Beaulieu reste donc présent et actif au sein de la faculté où il a enseigné pendant trente années, et dans le monde juridique de 1968.

BIBLIOGRAPHIE

1. « Analyse de la possession ». (1961) 4 *C. de D.*, 5-15.
2. « Antonio Perrault et la Revue du Barreau ». (1955) 15 *R. du B.*, 148-155.
3. « Les arbitres et le bref de prohibition ». (1954) 1 *C. de D.*, 7-24.
4. « L'Association Henri Capitant et son troisième congrès international canadien ». (1959) 4 *C. de D.*, 24-28.
5. « L'Association Henri Capitant pour la culture juridique française ». (1952) 12 *R. du B.*, 132-145.
6. « L'Association Henri Capitant pour la culture juridique française et son deuxième congrès international canadien ». (1952) 12 *R. du B.*, 243-258.
7. « Bibliographie. Commentaire à 'Votre testament et votre succession', par M. De La Bruyère Fortier. (1942) 2 *R. du B.*, 233-234.
8. « Bornage à l'amiable et transaction. Bornage de concert. Bornage conventionnel ou ligne d'accord ». (1959) 61 *R. du N.*, 371-385.
9. *Du bornage et de l'action en bornage*. Québec, L'Action Catholique, 1937.
10. *Le bornage, l'instance et l'expertise, la possession, les actions possessoires*. Québec, Le Soleil Limitée, 1961.
11. « Bornage ». (1961) 21 *R. du B.*, 28. Note sur le jugement *Tourigny v. Park*. [1959] *R.P.*, 385.
12. « Le boycottage ». (1958) 13 *RI*, 169-173.
13. « Combien faut-il de salariés pour qu'une reconnaissance syndicale soit accordée ? » (1955) 10 *RI*, 188-190.
14. « Comment incorporer une société coopérative ? » (1942) 3 *Ensemble*, 2 (numéro de juin-juillet).
15. « La Commission des relations ouvrières est-elle un tribunal judiciaire ? » (1950) 6 *RI* 23-26. (1950) 10 *R. du B.*, 393-397.
16. *Les conflits de droit dans les rapports collectifs du travail*. Québec, Les Presses universitaires Laval, 1955.
17. « Congrès de Hambourg ». (1963) 23 *R. du B.*, 53-57.

18. « Conséquences, pour les lois provinciales, de la juridiction fédérale exclusive en matière de faillite ». (1956) *R. du B.*, 231-238. Note sur le jugement *Markis v. Soccio*. [1954] C.S., 457.
19. « Considération sur l'arbitrage dans le droit du travail et en particulier sur la rémunération des arbitres ». (1960) *20 R. du B.*, 225-257.
20. « Considérations sur deux tendances jurisprudentielles dans le droit de la preuve ». (1957-58) *3 C. de D.*, 5-14 et 113-120.
21. « Les consortiums d'actionnaires et la protection des minorités dans les sociétés anonymes ». (1956) *2 C. de D.*, 73-78.
22. « Coopératives de consommation et club d'achat du point de vue légal ». (1943) *4 Ensemble*, 12-13 (numéro de mars).
23. « Contenu, effets juridiques, application et exécution de la convention collective dans la législation du Québec ». (1958) *18 R. du B.*, 53-66.
24. « Convention collective — Interprétation restrictive ». (1959) *19 R. du B.*, 129-139. Note sur l'arrêt *Comité paritaire de l'industrie du meuble de Québec v. Woodskill Ltd.* [1958] B.R. 769.
25. « La Cour de Bien-Être social ». (1950) *10 R. du B.*, 345-351.
26. « Un cours de droit de quatre ans à base d'enseignement théorique et pratique ». (1953) *13 R. du B.*, 399-418, et Québec, Faculté de Droit, Université Laval, 1953 (tiré à part).
27. « Deuxième congrès international de droit du travail ». (1957) *17 R. du B.*, 469-473.
28. « Le droit du travail ». (1959) *14 RI*, 414-418.
29. « Droit ouvrier — Convention collective — Sens du mot 'artisan' ». (1958) *18 R. du B.*, 339-344. Note sur le jugement *Comité paritaire du commerce de Dolbeau et Mistassini v. Dubé*. [1958] RL (ns) 158.
30. « Effets du cadastre ». (1936) *38 R. du N.*, 407-408.
31. « L'interprétation arbitrale de la convention collective ». (1959) *14 RI*, 101.
32. « Labour legislation in the Province of Quebec ». (1963) *3 Current Law and Social Problems*, 101-113.
33. « La légalité du boycottage ». (1962) *17 RI*, 169-176.
34. « Législation du travail — Conseil d'arbitrage — Rôle des arbitres en matière de droit — Équité et bonne conscience — Reconnaissance syndicale — Convention collective — Convention collective particulière et décret ». (1948) *8 R. du B.*, 53-76.
35. « Législation du travail — La formation professionnelle ». (1947) *7 R. du B.*, 35-42.
36. « Législation du travail — La loi de la convention collective (S.R.Q. 1941, ch. 163) ». (1954) *14 R. du B.*, 385-396.
37. « Législation du travail — La loi des relations ouvrières (1944, 8 Geo. VI, ch. 30 devenue la ch. 162a S.R.Q. 1941) et la loi des différends entre les services publics et leurs salariés (1944, 8 Geo. VI, ch. 31, devenue le ch. 169 S.R.Q. 1941) ». (1954) *14 R. du B.*, 425-432.
38. « Législation du travail — Sécurité syndicale, convention collective et sentences arbitrales préliminaires ». (1955) *15 R. du B.*, 218-247.
39. « Législation du travail — Sens du mot 'différend' ». (1951) *11 R. du B.*, 9-27.
40. « Législation du travail — Sens du mot 'différend' et contenu de la sentence arbitrale dans la Loi des relations ouvrières et la Loi des différends entre les services publics et leurs salariés ». (1955) *15 R. du B.*, 8-21.
41. « Législation du travail — Sécurité syndicale, convention collective et sentences arbitrales préliminaires ». (1955) *15 R. du B.*, 218-247.
42. « Législation du travail et de la prévoyance sociale ». (1942) *2 R. du B.*, 404-411.

43. « La limitation des responsabilités dans les entreprises commerciales et les moyens de remédier à ses dangers ». (1956) 16 *R. du B.*, 174-192.
44. « La limitation de la responsabilité dans les entreprises commerciales et les moyens de parer à ses dangers ». Rapport sur le droit canadien, dans *Travaux de l'Association Henri Capitant pour la culture juridique française*. T. IX, Paris, Dalloz, 1957, pp. 97-112.
45. « Loi instituant la Cour de Bien-Être Social ». (1951) 1 *Service social*, 21-27.
46. « Le ménage de fait en droit social canadien », in *Travaux de l'Association Henri Capitant pour la culture juridique française*. T. XI, 1957. Paris, Dalloz, 1960, p. 119.
47. « Modèle de constitution d'une coopérative d'habitation et d'une coopérative de construction ». (1944) 5 *Ensemble*, 37-43 (numéro de juin-juillet).
48. « Notes sur la propriété foncière au Québec ». (1963) 9 *McGill L. J.*, 227-244.
49. « Les nouveaux pouvoirs de la C.R.O. en matière de renvoi pour activité syndicale et les tribunaux du travail ». (1962) 17 *RI*, 62-68.
50. « Le procès-verbal du bornage de concert comme titre, son enregistrement ». (1959) 61 *R. du N.*, 265-273.
51. « Procès-verbaux d'arpenteur ». (1937) 39 *R. du N.*, 247-250.
52. « Québec et la formation d'un droit canadien ». (1961) 13 *R.I.D.C.*, 300-306. Extrait du discours prononcé par M. Beaulieu lors de sa réception à la Société Royale le 8 novembre 1958.
53. « Rapport sur les consortiums d'actionnaires en droit canadien ». Dans *Travaux de l'Association Henri Capitant pour la culture juridique française*. T. X, Paris, Dalloz, 1959, pp. 246-254.
54. « Les rapports collectifs du travail ». (1958) 18 *R. du B.*, 413-441, et dans *Actes du deuxième congrès international de droit social*, Bruxelles, 1958, T. I, 251-267. Rapport présenté au deuxième congrès international de droit social, tenu à Bruxelles dans le cadre de l'exposition universelle, en juin 1958.
55. « Les rapports de l'employeur avec la sécurité sociale à l'occasion des accidents de travail et des maladies professionnelles ». (1963) 13 *Th.*, 219-244.
56. « Les rapports de l'expert dans l'expertise judiciaire ». (1936) 39 *R. du N.*, 215-218.
57. « Rapports et droits individuels et rapports et droits collectifs dans le droit du travail ». (1962) 22 *R. du B.*, 586-591. Note sur l'arrêt *Corporation de la cité de Trois-Rivières v. Syndicat national catholique des employés municipaux de Trois-Rivières*. (1962) *B.R.*, 510.
58. « Recent amendments to the Labour Relations Act in the Province of Quebec ». (1960) *Papers of the Canadian Bar Association*, 211-221.
59. « Réception des actes authentiques dans Gaspé et Bonaventure ». (1931) 33 *R. du N.*, 511-521, et (1932) 34 *R. du N.*, 267-277.
60. « Relation entre les actions possessoires et l'action pétitoire ». (1961) 21 *R. du B.*, 393.
61. « Relations ouvrières — Convention collective — Clause de retenue syndicale ». (1963) 23 *R. du B.*, 137-141. Commentaire à *Syndicat des instituteurs et institutrices catholiques de Montréal v. l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal et la commission des Écoles catholiques de Montréal*. (1962) *C.S.*, 589.
62. « Relations ouvrières ». (1961) 21 *R. du B.*, 485. Note sur le jugement *Lagrange Shoe Manufacturing Limited v. Commission des relations ouvrières de la province de Québec*. (1961) *C.S.*, 305.
63. « Relations ouvrières — Sécurité syndicale ». (1962) 22 *R. du B.*, 385-390. Note sur l'arrêt *Brotherhood of Locomotive Engineers and Brotherhood of Locomotive Engineers and Firemen v. Sloan and Canadian National Railways*. (1962) *B.R.*, 305.

64. « La renonciation au bénéfice de la loi en droit du travail québécois », in *Travaux de l'Association Henri Capitant pour la culture juridique française*. T. XIII, Paris, Dalloz, 1963, p. 597, et (1963) 22 *R. du B.*, 313-316.
65. « Les renvois abusifs ». (1940) 18 *R. du B. Can.*, 97-106.
66. « La responsabilité civile des organes de sociétés et de régie et règles générales de la responsabilité civile ». (1964) 24 *R. du B.*, 74-83.
67. « La responsabilité de l'architecte et de l'entrepreneur pour les vices de construction et les vices du sol ». *Études juridiques en hommage à monsieur le juge Bernard Bissonnette*. Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, 1963, 66-100.
68. « De la responsabilité des directeurs de compagnie pour le salaire des employés ». (1930) 9 *R. du D.*, 218-223. (1931) 9 *R. du D.*, 483-491. (1932) 10 *R. du D.*, 516-526.
69. « Sécurité sociale ». (1947) 7 *R. du B.*, 133-147.
70. « Le sens des termes 'différend' et 'salarié' ». (1948) 3 *RI*, 74-79.
71. « Syndicat ouvrier — Mandamus contre une union non incorporée pour l'obliger à réinstaller un membre qu'elle a suspendu. Code de procédure, art. 81a, 81b, 992, par. 2 et 5 ». (1962) 22 *R. du B.*, 206-215. Note sur l'arrêt *Seafarers International Union of North America, Canadian District v. Stern*. [1961] *R.C.S.*, 682.
72. « Les tribunaux pour la réconciliation des époux dans le droit québécois ». (1956) 16 *R. du B.*, 49-56, et (1956) *C. de D.*, 82-87.
73. « Union ouvrières — Boycottage ». (1958) 18 *R. du B.*, 161-168. Note sur le jugement *Verdun Printing and Publishing Inc. v. L'Union internationale des clichers et électrotypeurs de Montréal, local 33*. [1957] *C.S.*, 204.
74. « Urgent amendments to the Quebec Labour Relations Act ». (1961) 21 *R. du B.*, 232.
75. « Who must administer the oath to the witness ? » (1949) 4 *RI*, 45.